

Éditorial

Toujours plus de bébés



Val-de-Ruz, tout comme le canton de Neuchâtel, a connu une hausse de la population en 2025. Cependant, il y a eu plus de départs que d'arrivées dans la Commune. Alors, comment expliquer l'augmentation du nombre d'habitants?

Les bébés nous surprennent à nouveau! En effet, les tout-petits sont en bonne partie la réponse à cette question. Val-de-Ruz faisait déjà la une en Suisse romande à la suite des nombreuses naissances durant la période Covid. Nous affichions une hausse d'environ 20% avec un pic de 173 naissances en 2020, contre environ 13% d'augmentation en moyenne pour le reste de la Suisse durant la même période. En 2025, c'est un nouveau record qui est battu avec 180 nouveau-nés, contribuant ainsi à la hausse de la population vaudruzienne.

Nul doute que notre vallée semble être une piste d'atterrissage privilégiée pour la cigogne. Mais comment l'expliquer? La population vaudruzienne est composée de nombreuses familles et ces dernières vendent souvent leur habitation à des couples plus jeunes lorsque leurs enfants ont quitté le foyer. À ce cycle de la vie s'ajoute l'attractivité de notre région qui peut offrir tant un cadre péri-urbain que rural, dans un paysage naturel et bienveillant.

Mais la politique n'est pas étrangère à l'attrait de la région pour les familles. En effet, de nombreuses mesures et investissements ont été voulus par nos autorités, mais aussi par la population, afin de soutenir les ménages. À titre d'exemple, le principe «une demande – une place» pour l'accueil parascolaire, plus d'encadrement durant les vacances, l'augmentation du nombre de places en crèches, une meilleure offre de transports publics, etc.

Sur la base des permis de construire et du nombre de naissances, la Commune se doit d'anticiper les effectifs scolaires avec des agrandissements de collèges, ainsi que le réaménagement de structures parascolaires. Tout ne sera pas prêt du jour au lendemain, mais gouverner c'est prévoir et c'est sur plusieurs années que nous devons penser.

Car décidemment, le grenier du canton demeure une terre fertile!

Ahmed Muratovic, conseiller communal

Bon appétit

Manger bio et local est bon pour l'environnement et la santé, mais le coût est un frein pour les revenus les plus modestes. En partenariat avec le Jardin des Turricules, la Commune souhaite favoriser une consommation plus éco-responsable, tout en renforçant les liens sociaux.

Des légumes bio pour des bénéficiaires de prestations sociales, en échange de quelques heures de bénévolat, voilà ce que propose cette expérience-pilote. Cette action est soutenue financièrement par le programme «vivre ensemble» du Canton de Neuchâtel.

Dès le mois de mai 2026, des bons pour des paniers de légumes sont disponibles au Guichet social de Val-de-Ruz à Cernier Centre, rue de l'Épervier 4, durant les heures d'ouverture. Pour plus d'informations, le guichet social régional renseigne au 032 886 56 95 ou à l'adresse gsr.val-de-ruz@ne.ch.



Inscriptions à l'accueil parascolaire

Les inscriptions dans les structures d'accueil parascolaire communales pour l'année scolaire 2026-2027 se terminent le **lundi 2 mars 2026**.

Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin;
- La Bornicantine à Fontainemelon;
- La Fontaine Enchantée à Fontaines;
- Le Côtillon à Vilars;
- Le PasSage et le GrandSage à Cernier;
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys;
- Para'Chouette aux Geneveys-sur-Coffrane.

La table de midi de Dombresson sera fermée dès le 3 juillet 2026. De nouvelles places ouvriront au sein de la crèche des P'tits Flocons, les inscriptions dans ce village se font directement auprès de cette institution.

Différentes structures d'accueil parascolaire privées subventionnées offrent aussi des places dans d'autres villages. Les contacts avec ces institutions doivent être pris directement.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal. L'administration de l'accueil pré et parascolaire renseigne à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 34.

Offres d'emploi

La Commune recherche des éducateurs de l'enfance (F/H) à divers taux d'activité, de suite ou à convenir. Lieux de travail: différents accueils de Val-de-Ruz.

La campagne de recrutement des apprentis dans divers métiers est lancée pour la rentrée d'août 2026 sur www.orientation.ch.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Objets trouvés

Les objets trouvés sont déposés auprès du contrôle des habitants à Cernier et non au poste de police. Les bicyclettes sont entreposées dans les locaux des travaux publics.

En cas de perte, il convient de consulter l'inventaire des objets trouvés sur le site internet communal à la rubrique «Démarches administratives/Objets trouvés».

Si le descriptif d'un objet correspond à la recherche ou si des informations supplémentaires sont nécessaires, le contrôle des habitants renseigne à cdh.vdr@ne.ch ou au 032 886 56 23.

En ce qui concerne les deux-roues, le contact se fait par l'adresse tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Nouveaux casiers

Afin d'améliorer le confort de tous les usagers, des casiers ont récemment été installés à la piscine du collège de La Fontenelle à Cernier.

Cette nouvelle installation permet à chacun de déposer ses effets personnels en toute sécurité et de profiter pleinement des activités proposées sur le site.



À louer

La Commune possède plusieurs appartements, places de parc et locaux commerciaux à louer.

Les différents biens sont disponibles sur le site internet communal.



Pour toute question ou visite, le service des bâtiments et de l'énergie renseigne à l'adresse batiments.vdr@ne.ch ou au 032 886 56 28.

Votation fédérale

Dimanche 8 mars 2026 se déroule une votation fédérale portant sur les quatre objets suivants:

- l'initiative populaire «Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)» et contre-projet direct, à savoir l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire;
- l'initiative populaire «200 francs, ça suffit! (initiative SSR)»;
- l'initiative populaire «Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)»;
- la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle.

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 5 mars 2026, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 8 mars, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 8 mars, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 8 mars, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Au bureau électoral, seule l'enveloppe de vote personnelle peut être déposée. La loi sur les droits politiques stipule: «L'électeur dépose personnellement son matériel de vote dans l'urne du local de vote».

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Recherche de bénévoles

La bibliothèque scolaire des Geneveys-sur-Coffrane est un lieu vivant où les élèves peuvent emprunter des ouvrages allant des livres cartonnés premier âge, en passant par des bandes dessinées et des mangas, jusqu'aux romans pour adolescents.

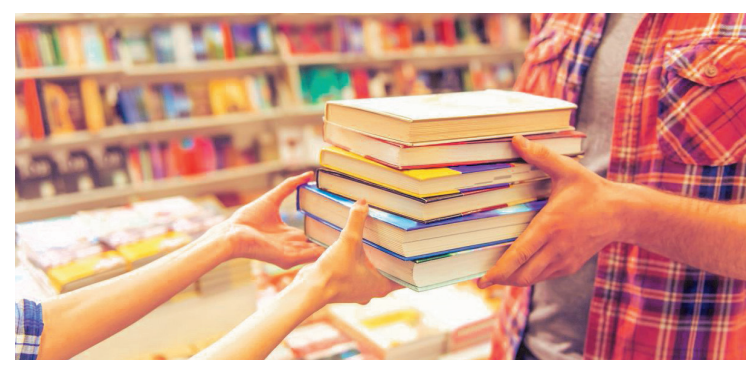
Elle fonctionne grâce à une équipe enthousiaste et, afin de pouvoir continuer à offrir un tel espace, elle a besoin de renfort et recherche des bénévoles motivés (F/H), prêts à donner un peu de leur temps, principalement le jeudi après-midi de 15h00 à 17h00 (sauf pendant les vacances scolaires) et quelques mercredis matin.

S'engager à la bibliothèque, c'est:

- ranger et classer des livres;
- accueillir les enfants et s'occuper des emprunts / retours les jeudi après-midi;
- contribuer au dynamisme du lieu un mercredi matin par mois (mise en avant de livres selon un thème spécifique);
- participer au plaisir de lire par des animations diverses.

Aucune compétence particulière n'est requise.

Pour davantage d'informations: Julie Martignier, bibliothécaire, au 079 292 93 38.



Le Nordic'BUS trouve son public

Le Nordic'BUS dessert La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran à partir de la gare des Hauts-Geneveys les samedis, dimanches ainsi que les jours de vacances scolaires jusqu'au 1^{er} mars 2026. Le premier départ est fixé à 10h53, puis quatre liaisons sont proposées chaque heure de 13h23 à 16h23. Pour le retour, les courses quittent Tête-de-Ran à 11h15, puis de 13h45 à 16h45.

L'hiver 2024-2025 a vu une hausse spectaculaire de la fréquentation, avec 1'008 personnes transportées contre 610 lors de la saison précédente. Ces chiffres démontrent la notoriété de la ligne 426, nom officiel du Nordic'BUS, auprès du public. Durant le festival de photographie en plein air «Alt+1000», entre septembre et octobre 2025, 350 touristes supplémentaires ont bénéficié d'un transport.

Depuis Berne ou Lausanne, La Vue-des-Alpes est accessible en une heure et demie environ. Grâce à l'intégration du Nordic'BUS à l'horaire national, il n'est pas rare d'y rencontrer des touristes venus en transports publics.

Après la pause estivale, le Nordic'BUS reprend du service le 3 octobre 2026: de quoi bénéficier des attraits de La Vue-des-Alpes et de Tête-de-Ran en toute décontraction.

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Que faut-il savoir sur les fenêtres?

La question des fenêtres est l'un des sujets principaux lorsque l'on aborde la rénovation d'un bâtiment. Le choix de leurs caractéristiques (matérialité, teinte, etc.) doit être défini au cas par cas en fonction des caractéristiques du bâtiment et de la législation en vigueur.

La fenêtre est un élément architectural qui évolue au même titre que les autres composants d'un bâtiment. Lorsqu'elle est encore présente, la fenêtre ancienne est le témoin historique d'une époque de construction.

Aujourd'hui, les récentes avancées techniques permettent souvent de conserver des fenêtres anciennes en remplaçant uniquement leur verre. Toutefois, si de nouvelles fenêtres sont privilégiées, leur performance énergétique n'est pas l'unique facteur à considérer: leur matériau (plastique, bois, bois-métal) et leur lieu de production ont également un impact climatique non négligeable.

La question du coût financier (retour sur investissement) doit être mise en perspective en regard de la durée de vie: une fenêtre en bois résistant peut durer près d'un siècle si elle est correctement entretenue. À l'inverse, une fenêtre en PVC présente une durée de vie moyenne de 25 à 30 ans.

Conformément à la législation cantonale, toute intervention sur des fenêtres dans un bâtiment évalué entre zéro et quatre au Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) doit être annoncée à l'autorité communale et à l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI). Dans de telles situations, il est recommandé de consulter l'OCPI dès les premières réflexions du projet. Les procédures sont détaillées sur le site: <https://guide-permis-construire.ne.ch/>

